

Brochure générale

Saison 2018/2019



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

1 - Organisation

1.1. Coordonnées et trombinoscope du comité régional Grand Est

Les informations sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional : <https://grand-est.ffgym.fr>

Trombinoscope du comité directeur	Coordonnées du service administratif
http://grand-est.ffgym.fr/Comites/Comite-du-Grand-Est	http://grand-est.ffgym.fr/Comites/Comite-du-Grand-Est/Service-administratif

2 - Aspects financiers

2.1. Tarification générale (*formations, compétitions, stages, prises en charges, etc.*)

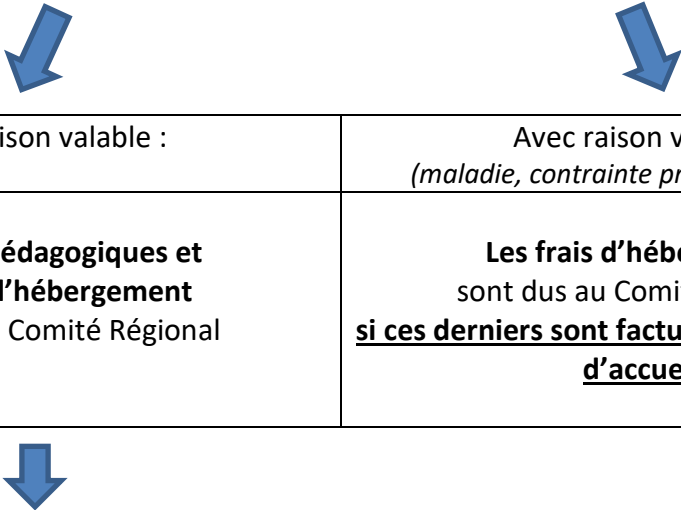
→ Tous les tarifs sont consultables et téléchargeables sur le site internet :

<http://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Base-documentaire/Base-documentaire-administrative>

A savoir :

- Seules les inscriptions réalisées avant la date limite seront prises en compte.
- Tout participant à une action devra être licencié pour la saison en cours.

Pour tout désistement dans les 10 jours précédant l'action :



Sans raison valable :	Avec raison valable : (maladie, contrainte professionnelle, ...)
Les frais pédagogiques et les frais d'hébergement sont dus au Comité Régional	Les frais d'hébergement sont dus au Comité Régional, <u>si ces derniers sont facturés par la structure d'accueil.</u>

La demande de **remboursement des frais pédagogiques** devra être motivée et adressée à la Présidente qui la soumettra au bureau pour approbation avec copie au secrétariat comptable.

En cas de forfait lors des compétitions :

→ Un **certificat médical** ou un **justificatif** (employeur, établissement scolaire) avec au dos le **nom et la catégorie du gymnaste concerné**, doit être transmis via **Engagym** avant la fin de la compétition, ou dans les **48h maxi** après la compétition aux coordonnées suivantes :

- **competition@ffgymgrandest.fr** pour toutes les compétitions régionales.
- Mails des coordonnateurs interdépartementaux (pierre-yves.giffard@ffgymgrandest.fr pour l'Ouest ; aurelie.spaeth@ffgymgrandest.fr pour le Centre ; justine.bland@ffgymgrandest.fr pour l'Est) pour les compétitions interdépartementales.

2.2. Règlement des frais d'inscription (*formations et stages*)

2.2.1. Procédure

- ❶ Le club réalise ses inscriptions pour une action à partir du formulaire Google et précise à cette occasion l'adresse e-mail pour l'envoi des informations.
- ❷ A l'issue des actions pour lesquelles vous aurez inscrit un ou plusieurs candidats, le service comptabilité enverra au club la facture correspondante. Cette facture vaut reçu du règlement.
- ❸ Le club réalise le paiement par chèque ou par virement bancaire, dès réception de la facture.

2.2.2. Règlement par virement bancaire

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer
le n° d'affiliation du club, le numéro de la facture et le code de l'action :

→ **Exemple : 44067.XXX/F1205/Animateur**

Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.

2.2.3. Règlement par chèque

Merci de respecter les règles suivantes :

- Tous les chèques devront être libellés à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique du Grand Est.
- Ne pas utiliser le même chèque pour l'inscription à plusieurs actions.
- Merci d'identifier l'action au dos du chèque (bien indiquer le n° d'affiliation du club, le numéro de la facture et le code de l'action. **Ex : 44067.XXX/F1205/Animateur**).

Le chèque est à envoyer au service comptabilité :

Comité régional de Gymnastique
Service comptabilité
4 rue Jean Mentelin
BP 95028
67035 Strasbourg Cedex 2

2.3. Règlement des droits d'engagement

2.3.1. Procédure

☐ Le club réalise ou valide ses engagements auprès du comité régional via l'application Engagym accessible depuis l'extranet du site fédéral : www.ffgym.fr.

📄 *Validation du paiement sur l'application grâce à l'édition du bordereau d'engagement.*

✂ Le club réalise le paiement par virement bancaire ou par chèque (**réceptionné au plus tard le jeudi précédant la compétition**).

2.3.2. Règlement par virement bancaire

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer
le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par
@FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition
→ Exemple : 44057.XXX/1563/Reims
Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.

2.3.3. Règlement par chèque

Merci de respecter les règles suivantes :

- Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au service comptabilité avant la compétition (**réceptionné au plus tard le jeudi précédant la compétition**).
- Tous les chèques devront être libellés à l'ordre : Comité Régional de Gymnastique du Grand Est.
- Ne pas utiliser le même chèque pour l'inscription à plusieurs actions.
- Merci d'identifier l'action sur votre chèque.

ATTENTION : si le règlement n'est parvenu au service comptabilité le jeudi précédant la compétition, le comité régional se réserve la possibilité de ne pas laisser concourir le gymnaste, l'ensemble, la formation ou l'équipe.

2.4. RIB du comité régional

						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque 10278	Guichet 01003	N° compte 00020958801	Clé 22	Devise EUR	Domiciliation CCM STRASBOURG KOENIGSHOFFEN	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8010	0300	0209	5880	122
					BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A	
Domiciliation CCM STRASBOURG KOENIGSHOFFEN 84 ROUTE DES ROMAINS BP 94030 67034 STRASBOURG CEDEX 2 ☎ 03 88 30 86 00				Titulaire du compte (Account Owner) COMITE REGIONAL DE GYMNASIQUE DU GRAND EST 13 RUE JEAN MOULIN 54510 TOMBLAINE		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

2.5. Modalités de remboursement

→ **Remboursement uniquement par virement bancaire.**

Il sera donc demandé aux personnes ou clubs concernés de transmettre **un RIB et la copie de la carte grise du véhicule utilisé au service comptabilité** du comité régional (finance@ffgymgrandest.fr).

Etat de frais de mission = EFM

(encadrement des actions, responsables et juges convoqués sur les compétitions)

Les EFM sont édités par le secrétariat et transmises aux personnes concernées par les responsables d'action ou de compétition.

Pour les compétitions, ils doivent être complétés, signés et redonnés sur place au référent administratif.

Pour les autres actions, ils doivent être envoyés au service comptabilité au plus tard un mois après. Le trésorier validera l'EFM et en assurera le règlement.

Adresse d'envoi :

Comité régional de Gymnastique
Service comptabilité
4 rue Jean Mentelin
BP 95028
67035 Strasbourg Cedex 2

Factures

(clubs accueillant des actions ou compétitions)

Les factures accompagnées des justificatifs (copie des factures acquittées par le club) doivent être envoyées au plus tard un mois après l'action ou la compétition.

Le trésorier validera la facture et en assurera le règlement.

Adresse d'envoi :

Comité régional de Gymnastique
Service comptabilité
4 rue Jean Mentelin
BP 95028
67035 Strasbourg Cedex 2

3 - Les formations de cadres et de juges

3.1. Accès aux informations

Les informations et documents nécessaires sont mis à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional : <http://grand-est.ffgym.fr> (onglet « **Formations** »).

Les différentes **circulaires seront également disponibles, téléchargeables en ligne**, sur notre site internet : dans les différents onglets correspondants « Formations de cadres », « Formations de juges », « Autres formations ».

A NOTER :

L'offre globale de formation est gérée au niveau régional et les différents modules sont ouverts **sans contrainte géographique**.

3.2. Procédure d'inscription

Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire Google, transmis par mail par le secteur formation, accessible à tous.

Cliquer sur le lien de la circulaire d'information sur chaque formation pour accéder au formulaire (attention, il faut être connecté à Internet), puis compléter le formulaire et cliquer sur « envoyer ».

Se référer au chapitre tarification pour les modalités de règlement des frais liés aux inscriptions.

3.3. Annulation des formations

IMPORTANT :

Notez que les formations de juges et de cadres **sont maintenues si et seulement si** un minimum de candidats, par type d'action, est inscrit.

En cas d'annulation, il sera dans la mesure du possible, proposé aux candidats de suivre la même formation sur le territoire voisin le plus proche.

4 – La formation des gymnastes

Stages secteur PAS *(Programme d'Accession Sportive)*

4.1. Accès aux informations

Les informations du secteur PAS sont mises à la disposition de l'ensemble des clubs sur le site Internet du comité régional Grand Est Gym : <http://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Haut-Niveau-dans-le-Grand-Est-PAS>

Quand cela s'avérera utile, elles seront également envoyées directement aux clubs concernés.

4.2. Procédure d'inscription aux stages PAS

- ❶ Les inscriptions devront être réalisées à partir d'un formulaire Google, transmis par mail par le secteur haut niveau.
- ❷ Cliquer sur le lien de la circulaire d'information sur chaque action pour accéder au formulaire (attention, il faut être connecté à Internet), puis compléter le formulaire et cliquer sur « envoyer ». Se référer au chapitre des tarifications de cette brochure pour les modalités de règlement des frais liés aux inscriptions.
- ❸ Après la date limite d'inscription, le tableau récapitulatif des inscrits et des réservations sera disponible sur le site Internet.

Stages du secteur compétition *(Filières Performance et Fédéral)*

- Stages GAF
- Stages GAM
- Stages GR
- Stages GAC

Ces actions sont ouvertes aux entraîneurs et aux gymnastes engagés dans le secteur compétition, désirant y assister pour se former ou se perfectionner.
Contacter le responsable de l'action, le coordinateur technique de votre interdépartement pour plus de précisions.

5 - Les compétitions / Généralités

5.1. Calendriers 2018/2019

Les calendriers des compétitions 2018/2019 sont consultables et téléchargeables sur le site :
<http://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Calendrier-competitif>

5.2. Procédure d'engagement

Gestion des engagements par Internet via @FFGYMLICENCE pour tous, y compris les individuel(le)s, équipe(s) ou ensemble(s) hors concours (cf. Chap 5.7).

Pour les compétitions avec qualification préalable, les gymnastes qualifiés lors des championnats départementaux et/ou compétitions d'orientation, sont automatiquement engagés sur le championnat interdépartemental ou régional suivant. L'ouverture des engagements permet donc aux clubs de les modifier en cas de forfait ou de modifier une composition d'équipe.

Pour les compétitions avec engagement direct au niveau départemental ou interdépartemental, les engagements nominatifs sont à réaliser par les clubs à partir de la date d'ouverture.

Contrôle des licences :

Du niveau départemental au niveau national, le contrôle est **OBLIGATOIRE**.

Il est assuré par le gestionnaire de compétition.

Le club ou les participants (gym, juges et entraîneurs) **doivent présenter leur attestation licence ou e-llicence** pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

Pénalité pour non présentation de la licence (ou absence de la photo) :

-1 point en compétition départementale ;

-2 points en interdépartementale ;

-3 points en régionale (cf. règlement technique FFG).

5.3. Forfaits et modifications

Ils doivent être signalés le plus rapidement possible :

En utilisant ENGAGYM jusqu'à la date de fin des engagements.

Il faut alors désinscrire le gymnaste ou l'équipe forfait ou réaliser la modification de composition d'équipe/d'ensemble/de formation.

Pour toutes les compétitions, les clubs qualifiés pour une compétition de l'échelon supérieur mais ne désirant pas y participer doivent le signaler à l'issue de la compétition qualificative.

5.4. Jurys

Les réunions de juges sont obligatoires. Il est préconisé qu'il y ait une réunion à chaque changement de jury, ou au minimum, une par journée de compétition.

Dans certaines disciplines, la réglementation fédérale prévoit une tolérance pour les clubs débutants en compétition. Se référer aux règlements techniques FFG.

Toutefois, cette tolérance n'est valable que pour une durée limitée. Un contrôle sera effectué pour les compétitions interdépartementales et régionales.

Les clubs concernés ne fournissant pas de juge devront régler **l'amende pour juge absent, d'un montant de 305 € pour les compétitions régionales et de 150€ pour les compétitions interdépartementales.**

Par ailleurs, pour certaines catégories, un niveau minimum de diplôme est exigé.

Des formations de juges du niveau 1 au niveau 4 vous sont proposées par le CRGGE et la FFGym chaque saison, pour permettre à tous de se former rapidement dans les meilleures conditions : charge aux clubs concernés d'inscrire les personnes ressources en formations.

5.5. Musiques

Pour toutes les disciplines, la gestion des musiques se fait avec DJGym. Les clubs devront effectuer le chargement des musiques sur DJGym en amont des compétitions, le comité régional se chargeant ensuite de les récupérer.

Pour plus de précisions sur le fonctionnement de DJGym (connexion et transfert des musiques), se référer au tutoriel en ligne sur le site de la fédération.

Afin de respecter vos droits sur les créations et montages musicaux, le comité régional s'engage à respecter les droits d'auteur et à ne diffuser aucune des données enregistrées.

5.6. Palmarès

Sur chaque compétition, les palmarès intermédiaires sont affichés dans un espace accessible aux compétiteurs et aux entraîneurs. Il appartient à ces derniers de vérifier les notes et totaux obtenus par leurs gymnastes, et de signaler toute erreur ou omission au responsable du jury.

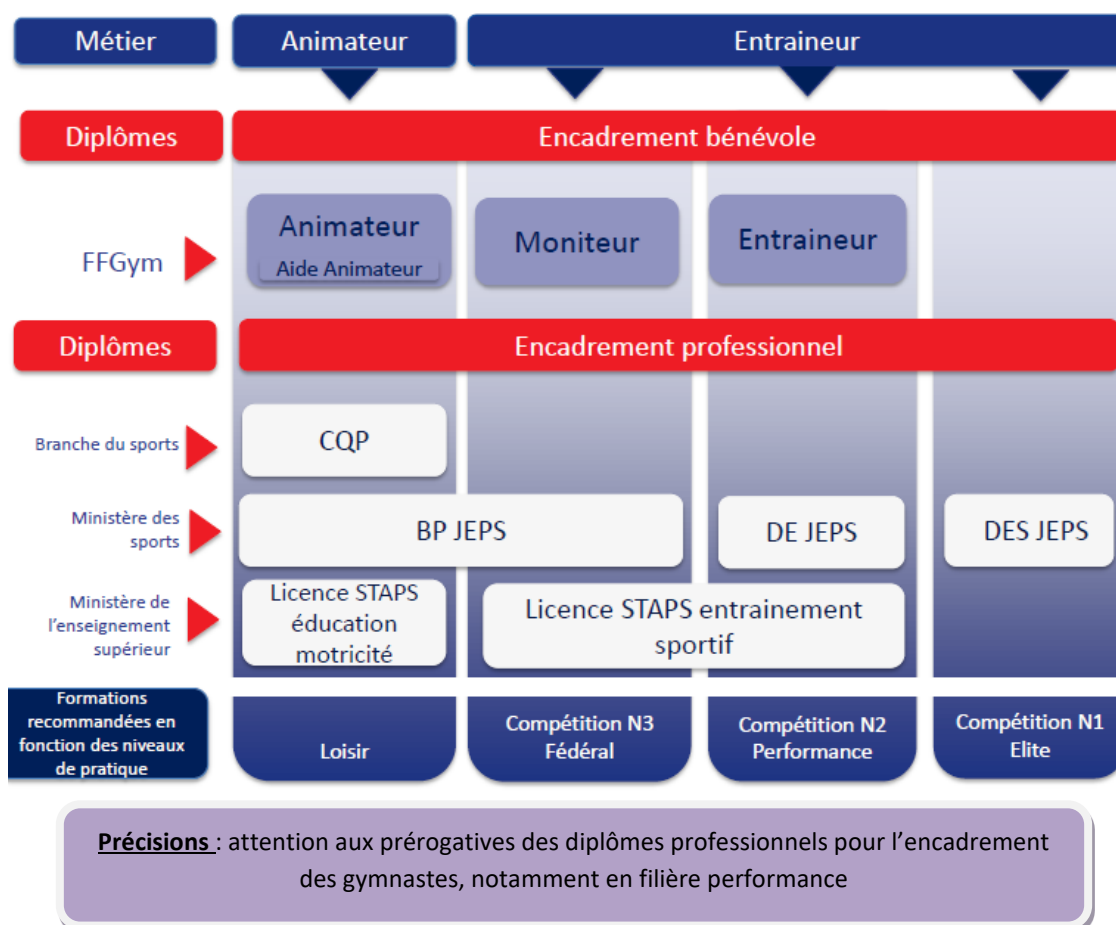
Les palmarès sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai.

5.7. Gymnastes « hors concours »

- **En individuelle GAF :** possibilité d'engagement direct en compétition régionale pour les gymnastes ayant participé au championnat de France individuel de l'année précédente et concourant sur le même programme.
- **Pour les autres disciplines :** se référer aux tableaux synoptiques des règlements techniques FFG.

5.8. Règlementation des encadrements bénévoles/professionnels

Fédération Française Gym Les filières de formation fédérale et professionnelle



5.9. Cartes des interdépartements en compétition

GAM/GAF		
Interdépartement Ouest	Interdépartement Centre	Interdépartement Est

GR		
Interdépartement Ouest	Interdépartement Centre	Interdépartement Est
		

TRA/TUM/AER	
Interdépartement Ouest	Interdépartement Est
	

Team Gym/GAc	
Interdépartement Ouest	Interdépartement Est
	

<http://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Systeme-competitif>